

Héxamétaphosphate de sodium

Fiches de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme NF T01-102 et à la directive 93/112/EC

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identification du produit:

HEXAMETAPHOSPHATE DE SODIUM

CAS : 10124-56-8
EINECS : 233-343-1

1.2. Utilisation de la préparation

Utiliser comme dispersant des argiles en minéralogie
Toutes utilisations habituelles dans les autres domaines

1.3. Identification de l'entreprise

Ets Daniel Gol
Fageolles
81250 - CURVALLE

Tel et fax : 09 51 03 03 23
Mobile : 06 12 90 09 66

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Centre anti-poison ORFILA Tel : 01 45 42 59 59

2. Composition - Informations sur les composants

2.1 Préparation - Nature chimique

Nom chimique usuel : hexametaphosphate de sodium
Synonymes : CAS :
Acide polyphosphorique, Sels de sodium N° EINECS: 272-808-3 Polyphosphate de sodium 68915-31-1.

2.2. Autres substances présentes dans la préparation.

Il y a d'autres substances dans la préparation.

2.3. Composants contribuant aux dangers

Les impuretés présentes dans les composants sont en concentration inférieure au seuil minimal de danger et des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles. (FDS fournisseur)

3. Identification des dangers

3.1.Principaux dangers :

Effets néfastes sur la santé : Poussières pouvant être irritantes pour les voies respiratoires. Les poussières peuvent provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires par effet mécanique. Légèrement irritant pour la peau. Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations du § 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

3.2. Effets sur l'environnement :

Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations du § 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

Dangers physiques et chimiques Incendie ou explosion :

Ne présente PAS de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

3.3. Risques spécifiques :

Ce produit n'est pas classé comme «substance dangereuse» selon les critères CE.

Informations complémentaires :

En cas de déversement accidentel et en présence d'eau, peut rendre le sol glissant

4. Premier secours

4.1. Inhalation :

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. Consulter éventuellement un médecin.

4.2. Contact avec la peau :

Rinçage abondant à l'eau.

4.3. Contact avec les yeux :

Rinçage à l'eau en maintenant les paupières bien écartées. Consulter éventuellement un ophtalmologiste.

4.4. Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau. Si la conscience est totale, faire boire de l'eau (500 ml au maximum). Ne **RIEN** donner à boire au sujet inconscient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Déconseillés : Aucun. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

5.2. Dangers spécifiques :

Non combustible; ne présente pas de risque particulier en cas d'incendie.

5.3 Méthodes particulières d'intervention :

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires.

Equipement individuel:

- lunettes de protection.
- gants appropriés.
- appareil de protection respiratoire filtrant anti-particules.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet direct à l'égout. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes de nettoyage

Interdictions : Ne PAS réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue d'une réutilisation.

- Récupération :

Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

Transvaser le produit dans un récipient de secours : convenablement étiqueté.

6.4. Nettoyage/décontamination :

Si nécessaire laver à l'eau après ramassage.

- Elimination : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Ne PAS refouler à l'égout.

6.5. Autres informations :

Le produit humide rend les sols glissants.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières autres que celles concernant la manipulation de produits pulvérulents.

Précautions à prendre : Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité. Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.

Conseils d'utilisation : Manipuler / mettre en oeuvre en respectant les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Stockage

Mesures techniques : Ne pas gerber les palettes.

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage

- Recommandées : Stocker :- dans un local réservé. - dans un endroit frais et sec. - à l'abri de l'humidité et des intempéries.

Matières incompatibles : Aucune à notre connaissance.

Conditions d'emballage : Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine.- Sacs papier avec film plastique interne. - Big-bag

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Matières plastiques (polyéthylène, polypropylène). Acier inoxydable.

- Contre-indiqués : Acier ordinaire.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Mesures d'ordre technique :

Capter les poussières à leur point d'émission. Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

8.2. Equipements de protection individuelle

- Protection respiratoire: En cas de dissémination de poussières : Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particules.

- Protection de la peau et du corps : Vêtements imperméables.

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.

- Protection des mains : Gants de protection en latex.

Moyens collectifs d'urgence : Fontaine oculaire.

8.3. Autres informations :

L'utilisateur est responsable du contrôle de l'environnement de travail en accord avec les lois et règlements locaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Etat physique :

- Forme : solide en poudre

- Taille moyenne des particules : < 0.3 mm.

- Couleur : blanc

- Odeur : < 0.3 mm

- pH : 7 (Solution aqueuse à 1%)

- Masse volumique apparente : 0.8 - 1.5 kg/dm³ (Produit non tassé)

- Solubilité

- dans l'eau : > 500 g/l à 25 °C.

- dans les solvants organiques : Non déterminée

- Hygroscopicité : Produit hygroscopique.

9.2. Températures caractéristiques

- Fusion : Env. 600 °C.

- Caractéristiques d'inflammabilité : Non applicable (Solide non inflammable)

- Point d'éclair : Non applicable.

- Propriétés comburantes : Non applicable.

9.3. Caractéristiques d'explosivité

Limites d'explosivité dans l'air : Non applicable. .

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité :

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Réactions dangereuses

- Conditions à éviter : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

- Matières à éviter : Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.

11. Informations toxicologiques

11.1. Toxicité aiguë :

DL 50 orale (Souris): 3700 mg/kg. (Données bibliographiques).

11.2. Effets locaux : (poussières)

digestif.

Autres données : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

12. Informations écologiques

12.1. Mobilité

Compartiment cible du produit : Compartiment cible ultime du produit: EAU.

12.2. Dégradabilité

Dégradation abiotique :

- Hydrolyse : Hydrolyse lente au contact de l'eau.
- Autres réactions physico-chimiques : Dans l'environnement aquatique, se transforme en : (PO4) Sels

12.3. Biodégradabilité:

Persistence : Substance totalement bioassimilable.

12.4. Bioaccumulation :

Non applicable.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Résidus du produits

Interdictions : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement. Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

13.2. Destruction/Élimination :

Recycler le produit au maximum. Résidus solides: Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

13.3. Emballages souillés

Interdictions : Ne PAS éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas brûler les emballages vides.

13.4. Décontamination/nettoyage :

Vider complètement les emballages avant élimination.

13.5. Destruction/élimination :

Sacs : Après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé.
Conteneurs vrac: Réutiliser ou recycler après décontamination.

REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant.

14. Informations relatives aux transports. Réglementation internationale

Voies terrestres - Rail/route (RID/ADR) : NON réglementé.

Voie maritime (OMI/IMDG) : NON réglementé.

Voie aérienne (OACI/IATA) : NON réglementé.

REMARQUE : Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. Informations réglementaires

ETIQUETAGE Réglementations CE :

- Etiquetage obligatoire des substances dangereuses (Auto-classification): Non concerné.
- Identification du produit dangereux : N° CE: Non repris dans la liste CE des substances dangereuses (Annexe I de la directive 67/548/CEE modifiée).

NOTE :

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

16. Autres informations

Types d'utilisations

Utilisations contre-indiquées : Produit destiné exclusivement à un usage technique non alimentaire

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable. »